

M. A. Pouliot  
Prud'homme, Sask.,  
Le 2 juil 1914.

Les Comités de la Saskatchewan en sont arrivés à la même décision que l'Alberta: si le Comité Permanent consent à recueillir ce qui nous manquera, faire une campagne de souscription simultanée dans les trois provinces de l'Ouest dès cet été.

M. Adrien Pouliot,  
Comité Permanent,  
Université Laval,  
Québec.

Cher monsieur Pouliot,

Vos deux lettres du 25 et 26 mai m'attendaient à mon retour de Gravelbourg, mardi soir.

Je veux vous dire que l'Exposition Missionnaire de Gravelbourg a été splendide à tout point de vue. Tous les visiteurs se sont extasiés et en ont retiré grand profit spirituel.

Cette lettre a pour but de compléter mes deux télégrammes des 29 et 30 mai.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier encore et je ne saurais trop le faire! Le travail de surcroît extraordinaire que vous vous êtes imposé pour arracher un compromis qui est un véritable succès et qui nous stimule énormément. Ce que vous deviez être épuisé après la séance du 8 mai! Et déprimé aussi, sans doute, parce que vous n'aviez pas pu emporter tout le morceau. Ces remerciements, je vous les exprime au nom de tous nos gens. Comme nous avons été irrités de la mesquinerie stérnelle de nos compatriotes de langue anglaise et nous avons craint au début qu'un légitime rêve se dissipât de nouveau, en ce qui concerne la Saskatchewan et l'Alberta. Vous savez que toutefois nous n'avons pas voulu, un seul instant, nous compter pour battus. Et j'ai voulu aller au plus pressé: consulter et aviser sur l'attitude à prendre immédiatement. Cette préoccupation et la multiplicité des tâches que j'ai acceptées, ne m'ont pas permis de vous écrire, d'ami à ami pour vous dire notre gratitude et essayer de vous remonter.

La réunion de Gravelbourg a été très satisfaisante. Malgré la fatigue accumulée, Son Excellence Monseigneur Lemieux a bien voulu présider, prendre part à la discussion et orienter les décisions avec toute la sagesse que vous lui connaissez.

Il semble bien nécessaire que les sociétés à constituer pour sauvegarder la propriété et l'administration de nos postes soient des sociétés par actions, c'est-à-dire que le capital recueilli sera transformé en actions.

Cela ne veut pas dire que les fonds à recueillir pour constituer le capital-actions doivent nécessairement être souscrits sous forme d'actions; ils peuvent très bien l'être sous forme de dons, pour être transformés ensuite en capital-actions.

Nos gens restent convaincus qu'à tout point de vue la souscription par mode de dons reste idéale et tout à fait possible; ils sont persuadés qu'on recueillera autant de fonds par le système "dons" que par le système "actions" et que le caractère d'œuvre nationale, qui doit transcender dans

Les Comités de la Saskatchewan en sont arrivés à la même décision que l'Alberta: si le Comité Permanent consent à recueillir ce qui nous manquera, faire une campagne de souscription simultanée dans les trois provinces de l'Ouest dès cet été.

Nous sommes persuadés que nous pourrions convaincre nos gens de souscrire malgré que les permis aient été différés; s'ils avaient été refusés, cela eut été extrêmement difficile. En leur expliquant qu'il est impossible d'établir quatre postes tant que durera la guerre, que l'octroi d'un permis à Saint-Boniface a créé un précédent unique que nous pourrions exploiter quand nous aurons les fonds nécessaires et enfin que les temps actuels sont très favorables à une souscription, nous sommes persuadés de pouvoir atteindre notre objectif de \$35,000.00.

Le Comité d'organisation de Radio-Gravelbourg a tenu sa première réunion le soir du 29 mai pour étudier et prévoir ce qu'il y aura à faire. Celui de Radio-Prince-Albert se réunira prochainement dans le même but. Ce que nous attendons pour aller plus avant, c'est le "placet" du Comité Permanent. Nous espérons très vivement qu'il ne tardera pas.

Le télégramme de l'abbé Gosselin du 22 mai et sa lettre du 23 mai m'avaient fait craindre, tout d'abord, que le Comité ne croyait pas possible l'organisation, dans l'Est, d'une campagne destinée à recueillir des fonds pour les trois provinces. A force de relire, je me suis persuadé que l'hésitation exprimée n'existait pas quant à la réalisation des sommes nécessaires mais quant aux moyens à prendre pour réaliser ces sommes. Et ce que j'ai cru comprendre c'est que le Comité jugeait difficile et dangereuse une campagne de souscription par dons, non pas une campagne de sollicitation par actions. C'est l'interprétation que j'ai fait prévaloir à la réunion de Gravelbourg.

Est-ce bien cela? Voici d'autre part ce dont j'ai cru m'apercevoir en analysant les lettres reçues du Comité Permanent et de M. Denis et en discutant avec nos gens ici: c'est qu'il semble exister une certaine ambiguïté quant à l'emploi du terme "actions" par rapport aux sociétés propriétaires et administratrices de nos postes. En ce qui nous concerne, l'ambiguïté est disparue et la situation clarifiée grâce à la discussion avec nos avocats, à la réunion. Je vais essayer d'exposer la chose telle que nous la concevons:

1° Il semble bien nécessaire que les sociétés à constituer pour assumer la propriété et l'administration de nos postes soient des sociétés par actions, c'est-à-dire que le capital recueilli sera transformé en actions.

2° Cela ne veut pas dire que les fonds à recueillir pour constituer le capital-actions doivent nécessairement être souscrits sous forme d'actions; ils peuvent très bien l'être sous forme de dons, pour être transformés ensuite en capital-actions.

3° Nos gens restent convaincus qu'à tout point de vue la souscription par mode de dons reste idéale et tout à fait possible; ils sont persuadés qu'on recueillera autant de fonds par le système "dons" que par le système "actions" et que le caractère d'oeuvre nationale, qui doit transcender dans

cette entreprise de ROF, sera plus sûrement conservé par le système "dons" que par le système "actions". Je me propose de vous écrire prochainement pour vous exposer le plus clairement possible pourquoi la vente d'actions ne nous revient pas.

4° Nous croyons qu'il est possible de recueillir les fonds nécessaires à l'entreprise, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest, sans mettre en danger l'allocation déjà obtenu des fréquences ni l'octroi des permis pour plus tard, du moment que, dans toute la campagne, on s'abstienne d'attaquer ou provoquer la Société Radio-Canada. Au fond, ceux qui s'objectent à ce que nous recueillions des fonds dans la province de Québec sont animés du bien par un mobile non-avouable, à savoir que, sans Québec, nous ne pourrions pas réussir, ou par la crainte que la population de Québec intervienne dans le reste du Canada en ce qui concerne la protection de la minorité française. Les premiers ressentiront au fond, autant de dépit si nous réussissons en faisant souscrire des actions qu'en recueillant des dons. Les seconds seront plus aisément convaincus qu'une telle intervention est étrangère à nos projets et impossible en pratique si ceux qui nous aideront dans la province de Québec ne retiennent ni la propriété ni l'administration de l'entreprise par leurs actions.

5° Enfin nous croyons pouvoir assurer la permanence de l'oeuvre en attribuant la presque totalité du capital-actions à ceux de nos corps qui sont établis depuis longtemps et qui possèdent toutes les garanties morales désirables de ne point disparaître et d'administrer les postes selon la conception que nous nous en faisons. En Alberta, il y a l'A.C.F.A. En Saskatchewan, nous avons décidé d'attribuer la presque totalité des actions de Radio-Gravelbourg au Collège et de Radio-Prince-Albert à l'A.C.F.C. Au Manitoba, je ne doute pas qu'on arrive à trouver une formule du même genre.

6° Nous ne voulons évidemment pas dicter nos vues au Comité Permanent. Mais voici une proposition qui, au cours des discussions d'ill mai à Edmonton et du 29 mai à Gravelbourg semble avoir rallié les suffrages de tous: organiser la perceptions des fonds par mode de dons, au cours de l'été dans l'Ouest et, à la lumière des résultats obtenus, étudier le mode à adopter dans la province de Québec.

Je dois me rendre à London, pour la consécration de Mgr Pocock, le 29 juin. Si le bureau du Comité Permanent le désire, je pourrais le rencontrer à cette occasion, soit quelques jours plus tôt, soit quelques jours plus tard. Actuellement, je prévois que je pourrais y être quelques jours plus tôt, moins sûrement quelques jours plus tard, s'il m'est possible ainsi d'être avec vous à Saint-Boniface le 3 juillet. Veuillez me faire connaître vos préférences.

Son Excellence Mgr Lemieux part pour l'Est ces jours-ci. Vous pourrez de la sorte causer de toutes ces choses avec lui.

Prenez soin de votre santé. Je prie chaque jour pour vous. Mais la grâce ne détruit pas la nature; il faut absolument que vous vous ménagiez.

Veuillez croire, cher monsieur Pouliot, à mon admiration affectueuse  
en N.-S.

Maurice Baudoux, ptre.